



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DIRECTEUR MERCREDI 10 FÉVRIER 2021 à 20H30 – En Visio Conférence

Présent.es connecté.es : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Yannick PETIT, Fabrice MAHIEU, Didier LEBLANC, Christelle INDRILIUNAS, David DROULLON et Jessica BARBIER.

Excusée : Mathilde DESMEULLES

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Président de la Ligue sur la crise sanitaire
- 2) Validation de la mise en place d'un Conseil Social et Économique à la Ligue – Obligatoire à partir de 7 Emplois Temps Plein
- 3) Questions diverses

Début de réunion à 20h30 en Visio Conférence

1) Informations du Président de la Ligue sur la crise sanitaire

Le Président de la Ligue informe le Bureau Directeur que la FFHB prendra une décision sur l'arrêt des compétitions sportives du secteur amateur lors du Bureau Directeur du 26 février 2021. Des propositions d'organisation de reprise tant chez les jeunes que chez les adultes seront faites aux Ligues et Comités quand la situation sanitaire permettra une reprise normale du handball en club. Patrick DEMAIRE membre de la COC Fédérale participe aux différentes réunions organisées par la FFHB.

Concernant l'aspect financier, plusieurs dispositifs d'aides de l'Etat via l'ANS 2021 aux clubs et structures en difficultés financières à cause de la covid-19 devraient être validés avant la fin du mois de février. Concernant le plan d'accompagnement fédéral aux clubs il sera communiqué également avant la fin février.

Une fois que l'ensemble des décisions (Etat et FFHB) seront communiquées officiellement, une communication sera faite aux clubs et le Président de la Ligue organisera des réunions en visio avec l'ensemble des clubs en lien avec les Présidents de Comités pour les accompagner sur les différentes démarches à réaliser.

Au niveau de la Ligue, le compte de résultat sera clos par le Commissaire aux Comptes fin février. Des décisions seront prises par le Conseil d'Administration pour mettre en place un plan d'accompagnement global des clubs en 2021 pour aider les clubs à la reprise.

2) Validation mise en place d'un Conseil Social et Économique à la Ligue CSE – Obligatoire à partir de 7 Emplois Temps Plein

Le Président de la Ligue informe le Bureau Directeur que le décompte des salariés de la Ligue pour l'année 2020, prenant en compte les emplois CDI, CDD et les mises à disposition, encadré par l'article L. 2311-2 du Code du travail et de l'article 3.1.2 de la convention nationale du sport dépasse les 7 ETP, à savoir 10,45 ETP en 2020 avec un dépassement de 11 ETP envisagé en 2021.

De ce fait, conformément à la loi, la Ligue de Normandie de Handball doit mettre en place un Conseil Social et Économique.

Dans ce cadre, le Président de la Ligue (responsable du personnel) conviera les organisations syndicales à négocier un protocole d'accord préélectoral.

L'employeur est tenu d'organiser matériellement les élections. Les lieux, dates et heures d'ouverture et de fermeture du scrutin sont fixés par le protocole d'accord établi obligatoirement entre les parties et affichés aux emplacements réservés habituels.

Il est précisé au Bureau Directeur que conformément à l'article L. 2312-5 du Code du travail, quel que soit l'effectif de la structure, la délégation du personnel au CSE aura pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites, relatives aux salaires, aux classifications professionnelles, à la protection sociale, à l'application du Code du travail ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise, à l'hygiène, à la sécurité et à la prévoyance sociale et de saisir l'inspection du travail de toutes plaintes ou observations relatives à l'application des prescriptions légales et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

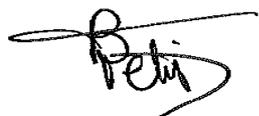
Après échanges, le Bureau Directeur valide la mise en place d'un CSE sous la responsabilité de Nicolas MARAIS – Président de la Ligue et responsable du personnel.

3) Questions diverses

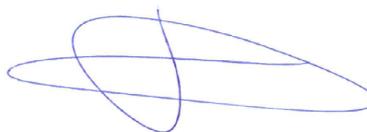
Pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 22h25.

Béatrice PETIT
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Petit', with a horizontal line above it.

Nicolas MARAIS
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop.